



Séance du Conseil général, 29 juin 2020

PROCES - VERBAL

- Président :** M. Silvio Da Pare (soc)
- Présents :** 32 membres du Conseil général (voir liste en annexe)
7 membres du Conseil communal
l'administrateur communal
- Excusés :** 9 membres du Conseil général (voir liste en annexe)

1. Appel, ordre du jour, procès-verbal de la séance du 9 mars 2020

Le **procès-verbal de la séance du 9 mars 2020** appelle deux commentaires, l'un relatif à la motion sur l'événement festif en fin de législature (Mme **V. Attinger**, Ve), l'autre sur l'appellation du groupe qui avait fait la demande d'un espace de jardins communautaires dans la région du cimetière : ce groupe de dénomme « 2 mains » et pas « demain » (Mme **C. Dutoit**, Ve). Sur ce, le procès-verbal de la séance du 9 mars est adopté, tout comme l'ordre du jour de la séance.

La séance se tient exceptionnellement dans la salle de sports « Juliette », qui n'est pas équipée de microphones ni de système d'enregistrement. Les débats ne peuvent pas être entièrement et fidèlement reflétés dans ce procès-verbal ; toutefois, les décisions (votes) sont clairement reportées.

2. Informations du Président

Le Président informe les membres du Conseil général que le bureau dudit conseil a tenu séance, le 24 juin 2020, et que diverses décisions prises seront présentées plus tard dans la séance.

Par ailleurs, il souhaite la bienvenue à Mme **Nicole Galland** (Ve), nouvellement proclamée membre du Conseil général, en remplacement de M. Pascal Devanthéry, démissionnaire.

3. Comptes 2019

Au nom du Conseil communal, M. **P. Bourquin** montre que le bouclage 2019 est fortement influencé par les recettes fiscales, plus basses que celle de 2018, mais plus hautes que le budget 2019, et par la dissolution de préfinancements, sur ordre du Service des communes. Le résultat de 2019 permettra d'amortir les mauvaises surprises à attendre en 2020, au vu de la situation sanitaire et de son impact sur les finances communales.

Le président de la Commission financière, M. **S. Da Parè**, se réfère au rapport de ladite Commission, qui résume très bien les débats en séance.

Au nom du PLR, M. **J.C. Borel** remercie le Conseil communal pour la qualité du compte-rendu financier 2019. Les charges sont incrémentées de la prise en considération du Chaudron Magique (19 collaborateurs.trices). Le résultat final est meilleur de plus d'un million de francs par rapport au budget 2019. Le groupe s'étonne des montants provisionnés au titre des heures supplémentaires à l'administration communale et au Chaudron Magique. Néanmoins, le résultat final est positif (le 14^{ème} d'affilée), les autorités font un effort en matière de maîtrise des dépenses, et le groupe suivra les recommandations de l'organe de révision.

Suite à de multiples « interventions », le résultat de l'exercice passe d'un déficit de 345 kCHF à un bénéfice de 1.02 MCHF ; le groupe Ralliement-Vert'libéraux (RAVL, M. **M. Lauenstein**) remercie le Conseil communal de son excellent rapport et pour la présentation d'un 14^{ème} exercice positif.

Au nom du groupe socialiste, M. **S. Cand** remercie le Conseil communal de la bonne facture des comptes, sachant pleinement que ceci risque bien d'être la dernière occasion de présenter des comptes positifs. Le groupe note la solidité financière de la Commune.

Le groupe des Verts (M. **N. Guillaume-Gentil**) remercie le Conseil communal de l'excellent travail accompli, passant d'un budget déficitaire à des comptes bénéficiaires. Les provisions constituées permettront d'amortir le choc du COVID-19, et le groupe approuve cette décision.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

Lors de l'examen de détail, les questions suivantes sont abordées

- provisions pour heures supplémentaires (M. **J.J. Wenger**, PLR) : il s'agit de compenser des heures pour l'absence de personnel (maladie, accidents) et de soulager le personnel du Chaudron Magique dans cette période de COVID, sachant qu'un accueil d'urgence a été mis en place, que diverses prestations lors des fermetures de la structure n'ont pas pu être facturées, et que le personnel ne peut pas bénéficier de chômage partiel,
- coût de l'électricité du bâtiment Croix 4a, salle de sports (Juliette) (M. **J.J. Wenger**, Mme **S. Beshaj**, PLR) : les besoins des utilisateurs sont importants et le tarif a été sous-estimé. Le budget a été mal appréhendé (M. **O. Desbaillet**, PLR),
- achat de verres plastiques réutilisables,
- tarif de l'eau et de l'épuration (M. **J.J. Wenger**, Mme **S. Beshaj**, PLR) : vu les résultats des chapitres autofinancés et la hauteur de la réserve, les tarifs sont trop hauts,
- sylviculture, chapitre bénéficiaire cette année.

Au vote, l'arrêté relatif au boucllement 2019 est accepté à l'unanimité.

4. Bureau du Conseil général, nomination

Le **président** évoque le rapport de la séance du Bureau du Conseil général, du 24 juin 2020, tel qu'il a été distribué dans les groupes.

Au nom du groupe RAVL, M. **S. Guye** montre sa désapprobation quant aux raisons qui ont poussé le bureau, lors de sa séance, à maintenir le statu quo, notamment le peu de séances à venir et la courte durée présidence d'ici la fin de la législature. Son groupe ne donnera pas de blanc-seing au nouveau bureau.

Mme **A. Macherel Rey** (PS) fait part de sa compréhension pour le choix proposé. Le groupe fera preuve de pragmatisme, vu la charge de ces prochains mois sur le Conseil communal et l'administrateur. Le groupe n'a rien contre ni Mme A. Bourquin, ni contre les Vert'libéraux, mais il voit dans la proposition un signe d'intérêt commun et d'organisation censée.

Au nom du groupe PLR, Mme **F. Martin** propose une présentation des candidat.e.s, puis toujours au sein du même groupe, M. **O. Desbaillet** demande une interruption de séance.

A la reprise des débats, M. **N. Guillaume-Gentil**, au nom des Verts, demande pragmatisme et simplicité et propose de maintenir le bureau actuel, mais le groupe laisse la liberté de vote, tout comme le fera le groupe socialiste (M. **A. Macherel Rey**).

Au vote, la proposition du bureau de garder sa composition actuelle pour les six derniers mois de législature est acceptée par 11 voix pour et 10 voix contre.

5. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2020 (rapport 20.001)

Le Conseil communal (M. **P. Bourquin**) explique la situation particulière du boucllement 2020 : il convient de faire réviser les comptes de quatre Communes par un seul organe, et la Ville de Neuchâtel penche pour son organe habituel, PwC. Dans la proposition, il est suggéré de mettre à disposition de notre administration notre organe « attitré », NéoCap, pour faciliter les contacts avec PwC.

Le groupe PLR (M. **J.J. Wenger**) est divisé : pourquoi ne pas faire appel à des fiduciaires locales ou régionales au lieu de confier les travaux à cette multinationale ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

Au vote, l'arrêté est accepté par 22 voix favorables contre 4.

6. Réfection de la Rue de la Gare, RC 1115, crédit complémentaire (rapport 20.004)

Le rapport traité aujourd'hui montre bien que tout ce qui est vite fait n'est pas nécessairement bien fait. Averti le 26 mars 2019 de l'imminence d'un chantier sur la Rue de la Gare, le Conseil communal avait jusqu'au 27 pour déposer une demande de crédit qui s'avère désormais incomplète (M. **Th. Perret**, pour le Conseil communal). Cette décision très rapide a été prise sur des bases lacunaires, dans un contexte difficile où l'Etat est maître d'œuvre et où la Commune n'intervient que pour le surfacage de la route et le cadastre souterrain. Le projet initial a été modifié (éclairage public, trottoir Ouest) et les amorces pour les travaux du Plan général d'évacuation des eaux sur Porcena réalisées. Par ailleurs, les factures ne sont parvenues au Conseil communal que bien après la conclusion des travaux, et la subvention pour les mesures de mobilité douce n'a pas encore été versée.

Le groupe socialiste (Mme **A. Macherel Rey**) reconnaît que le montage (financier) du dossier n'était pas idéal, mais que des travaux en matière de sécurité et d'éclairage public ont été conduits, dans un dossier géré par le Canton.

Il n'est pas agréable de traiter de crédits complémentaires, mais les surcoûts sont expliqués par le Conseil communal (Mme **N. Galland**, Verts). Les améliorations apportées au projet sont appréciées, et il serait malvenu de s'opposer à la demande ; le groupe demande à ce que la subvention parvienne rapidement.

Le PLR (M. **J.J. Wenger**) regrette la mauvaise gestion du chantier et désapprouve l'octroi d'un supplément.

Un dépassement de 35% du devis est regrettable (M. **M. Lauenstein**, RAVL) ; une vision locale a toutefois montré la complexité du chantier et les difficultés à collaborer. Le concept initial n'était pas assez élaboré, mais il n'y a maintenant pas d'autre choix.

M. **Y. Sauvant** (PLR) constate l'amélioration des conditions de circulation sur la rue, mais aussi que des demandes de rallonges sont déposées à répétition ; il voit que les entreprises ont la main lourde et nous mettent devant le fait accompli. A-t-on le choix ?

Le Conseil communal rappelle que le trottoir en Ouest, au haut de la Rue, répond à une demande du Conseil général, plus précisément du PLR. Par ailleurs, il s'élève contre des voix qui voient une généralisation des dépassements de crédits. Enfin, le Conseil communal est limité dans le choix des entreprises par l'application des dispositions de la loi cantonale sur les marchés publics.

L'entrée en matière est acceptée par 23 voix favorables contre 4.

L'arrêté est ensuite adopté par 20 voix favorables contre 7.

7. Demande de crédit de 3.2 millions de francs pour un cheminement piétonnier de la Gare de Corcelles – Peseux à la Rue-à-Jean (rapport 20.002)

La mobilité est un des éléments majeurs du programme de législature en cours, la demande de la population pour la mobilité douce et sûre est en hausse. L'interruption du trafic sur le ligne CFF, en 2021, offre une possibilité de répondre à ces exigences. Le projet est subventionné par diverses sources (environ 35%) et les Communes du projet de fusion ont donné leur accord à ce projet. Ce projet sera accompagné par diverses mesures (stationnement Nord Possession, aménagement arrêts bus Corcelles, sécurisation piétons) et est géré par un mandataire recommandé par les CFF. Le projet couronne divers efforts de la Commune tels l'offre en vélos électriques, les Chemins des écoliers ou encore les places de dépose (M. **D. Boillat**, pour le Conseil communal).

Le Conseil communal (M. **A. Rapin**) profite de l'interruption du trafic pour concrétiser un des liens Nord-Sud et Est-Ouest comme présentés dans le projet de territoire. Le projet sous étude matérialise un des trois liens Est – Ouest (Bucolique – Forestière – Ficelle). Il permet l'élargissement d'un cheminement en divers endroits trop étroits, est à l'usage des piétons et des cyclistes (mobilité douce) et rend une connexion avec le reste de l'agglomération possible. L'offre pour stationnement deux roues en libre-service doit être complétée, avec deux sites, à la Gare et près de la Maison de commune. Le projet pourrait être poursuivi sous la forme d'une « voie verte » en direction du Val-de-Ruz et de la Chaux-de-Fonds dans le cadre du projet « Mobilité 2035 » ; il est inscrit comme élément du transfert modal vers une société à 2000 watts dans le plan intercommunal des énergies.

L'ingénieur civil mandaté par les CFF pour la transformation des installations de la Gare de Corcelles-Peseux a présenté au Conseil communal les devis, en principe fiables, pour la réalisation du cheminement, qui se décompose en

- une partie Est, entre la Gare et le bureau communal, qui nécessitera des négociations avec les privés pour sa réalisation, vu l'étroitesse du domaine des CFF,
- une partie Ouest, du bureau communal à la Rue-à-Jean, où le terrain en possession des CFF et de la Commune est assez large pour accueillir l'infrastructure,
- une partie centrale, avec une passerelle parallèle au pont CFF, et un passage inférieur pour piétons PIP.

Le Conseil communal (M. **Th. Perret**) juge ce PIP comme étant une plus-value pour les écoliers, sur leurs trajets entre les collèges et les salles de gymnastique ; ses accès ne seront pas pleinement adaptés aux personnes à mobilité réduite, le détour par les sous-voies existantes étant jugé comme conforme aux exigences des CFF.

Le projet a été présenté à la Commission « Constructions, Aménagement et Mobilité ».

Au nom du PLR, Mme **S. Beshaj** juge le projet bon et valant la peine ; il s'inscrit dans une vision à long terme et bénéficie d'environ 35% de subventions.

M. **M. Lauenstein** (RAVL) trouve le projet bien élaboré, mais rend attentif à la largeur nécessaire aux croisements entre piétons, vélos, boards divers et autres skis à roulettes ...

Mme **L. Ummel Mariani** (PS) juge le projet apportant une plus-value réelle à la qualité de vie dans la Commune. Il s'inscrit dans un ensemble de projets cohérents, (1) dans une politique de développement durable, accroît (2) la sécurité des usagers et favorise leur santé par le mouvement et (3) favorise le vivre-ensemble. La Commune fait déjà de la promotion pour les

vélos (amélioration de la qualité de l'air comprise), elle travaille sur l'amélioration de la sécurité sur les Chemins des écoliers et promeut l'activité physique en demandant aux élèves de se rendre à l'école à pied ou à vélo. Le projet permet de rapprocher les habitants de la Gare, il rapproche les quartiers du centre du village, c'est le moment opportun de le réaliser. Les subventions sont aussi une opportunité et l'inscription du projet dans le plan financier en fait profiter la future Commune tout entière.

Pour les Verts (Mme **S. Schwab**), le projet est une avancée majeure pour la mobilité douce. Le groupe regrette par contre l'inégalité de traitement des personnes à mobilité réduite, et juge que l'impact financier de ce projet dépasse l'utilité pour certains suite au raccourcissement de quelques mètres de leur cheminement vers l'école. Le groupe demande un passage inférieur pour tous, il déposera un postulat.

Le Conseil communal répond que faire passer tout le monde dans le passage inférieur nécessite des rampes très longues de chaque côté, avec un investissement fortement majoré, et que des structures pour poussettes et vélos seront installées dans le passage inférieur. Ces rampes auront également une forte emprise sur l'aménagement des diverses circulations au Sud de la voie ferrée (MM. **A. Rapin, D. Boillat**)

Mme **P. Perret** (Ve) rappelle que le Conseil général a refusé un passage inférieur à la Voie-Romaine, en remplacement d'un passage pour piétons à niveau, muni d'un seul tourniquet, et que des améliorations prévues dans le cadre du chantier des Préels avaient été jugées trop onéreuses. Il faut améliorer les liens dans la Commune, éviter de grands détours comme doivent le faire actuellement les habitant.e.s de la Voie-Romaine pour se rendre au Nord des voies ferrées. Un passage entre Corcelles et Cormondrèche au niveau de la Voie-Romaine apporte une plus-value au projet de ce soir, et est réalisable en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite, ce que le passage inférieur aux Safrières ne permet pas. D'où la raison du postulat déposé ce soir.

M. **J. J. Wenger** (PLR) demande de prendre compte des idées émises dans le cadre d'un management collaboratif. La liaison doit se faire au Sud de la voie ferrée, comme il l'a déjà proposé maintes fois. Et il attend déjà maintenant la demande de crédit complémentaire pour ce projet.

Le Conseil communal répond que le projet présenté est réalisable dans un délai très court, qu'il pourra être déposé suffisamment tôt pour être éligible au titre des subventions (6 mois) et que la prochaine opportunité pour la Commune ne se présentera qu'en 2035. Le Conseil communal mène aussi une lutte acharnée pour limiter les déposes « automobile » des 430 enfants scolarisés à Cormondrèche, qui se rendent plusieurs fois par semaine au Nord des voies pour la gymnastique (MM. **A. Rapin, D. Boillat, Mme C. Hunkeler**).

Sur ce, l'entrée en matière sur le projet est acceptée à l'unanimité, tout comme l'arrêté relatif à la demande de crédit.

Le postulat des Verts demande la création d'un passage inférieur pour piétons entre la Voie-Romaine et la Rue-à-Jean, et donc la création d'un nouvel axe de mobilité ans la Commune. A la demande du président, il s'avère que le postulat est combattu.

Au vote, le postulat est refusé par 16 voix défavorables contre 11 favorables.

8. Prêt à la Société pour la promotion de la culture sur le Littoral neuchâtelois SPCLN (rapport 20.005)

La Société précitée a créé le KVO, café littéraire et cabaret, à proximité de la galerie d'art de la Rue de la Cure 2 ; ce lieu se veut un lieu d'animation culturelle, pour la musique, le théâtre et les rencontres (anniversaires). Le Conseil communal a déjà versé une subvention à fonds perdu de 10 kCHF, le prêt de 15 kCHF sera repris par la nouvelle Commune ; en contrepartie, la société offre à la Commune la gratuité de la salle, par exemple pour des assemblées citoyennes (Mme **A. Kaufmann**, pour le Conseil communal).

Proposant à la SPCLN d'examiner d'autres sources de financement (Loterie Romande), le PLR n'est qu'à une faible majorité pour un prêt communal (Mme **C. Grosjean**).

Le groupe socialiste (Mme **S. Gérard Mattsson**) soutiendra la SPCLN, et la vie culturelle, dans la Commune d'aujourd'hui et de demain. Ce KVO participe au rayonnement du quartier et du vieux bourg de Corcelles. Le groupe demande un accès à prix démocratiques et une promotion des sociétés locales.

Les Verts (Mme **P. Perret**) félicitent l'initiateur pour le travail accompli à ce jour ; le KVO a eu sa pré-inauguration, le local est petit, et le son monte rapidement. Les organisateurs doivent s'en tenir aux normes limitant les immissions sonores.

L'entrée en matière est acceptée par 29 voix favorables contre 1.

L'arrêté accordant le prêt est accepté par 25 voix favorables contre 1.

9. Réserve "Manifestations scolaires", dissolution et constitution d'un financement affecté (rapport 20.006)

La réserve « Manifestations scolaires » a été accumulée avec les recettes des diverses ventes des fêtes scolaires. Elle est un bonus pour les élèves (torrée, journée internationale à l'école, montant pour chaque classe à libre disposition, etc.). Anim'école veut compléter les buts de football existants dans le préau avec un terrain synthétique, pour éviter un terrain boueux. Bloquer le montant maintenant, avant la fusion, permet la réalisation de ce projet dans les années à venir (Mme **C. Hunkeler**, pour le Conseil communal).

Le groupe socialiste (Mme **T. Kaori Dallais**) est favorable à la requête ; cet argent collecté, avec l'aide des bénévoles, doit revenir aux élèves.

Les Verts (Mme **V. Attinger**) veulent, avec la Commission Anim'école, continuer de faire vivre l'école ; la réserve représente des années d'investissement des parents, qui ont consacré des heures bénévoles à racheter ce qu'ils avaient confectionné. L'avenir d'Anim'école étant assuré, il faut aussi assurer le bénéfice des fêtes à l'avenir.

Le PLR (Mme **E. Rapin**) soutient la demande.

L'entrée en matière sur le projet, tout comme l'arrêté prévoyant la création d'une nouvelle réserve affectée, sont acceptés à l'unanimité.

10. Motion PLR, événement festif, printemps 2021

11. Motion J.J. Wenger (PLR), fusion et événement festif en fin de législature

La première motion est retirée en faveur de la deuxième.

La motion est combattue.

Le groupe socialiste (Mme **C. Henguely**) la trouve problématique au niveau temporel, et la motion en général inutile. Les autorités actuelles n'existeront plus au moment idéal pour une fête telle que proposée.

M. **J.J. Wenger** (PLR) évoque la possibilité d'inviter les populations de Valangin, Peseux et Neuchâtel, à une date ouverte. L'organisation est à confier à un groupe de travail composé d'un membre de chaque parti ; la fête doit rester à bas coût, elle doit amener des recettes aux sociétés locales, il suffit de peu de choses.

Au vote, la motion est acceptée par 17 voix favorables contre 4.

12. Nominations à des Commissions

En remplacement de M. P. Devanthery, démissionnaire, Mme **N. Galland** (Ve) est nommé par acclamation à

- Commission financière,
- Commission « Constructions, Aménagement et Mobilité ».

13. Divers et Informations du Conseil communal

Le Conseil communal (Mme **C. Hunkeler**, M. **D. Boillat**) détaille les mesures prises en relation avec la pandémie COVID-19 :

- hotline semblable à celle utilisée pour la canicule, à disposition des personnes âgées, et courrier personnalisé à tous les habitant.e.s de plus de 75 ans, livraison à domicile,
- fermeture des guichets communaux dès le 16 mars, mais organisation solide dès le 17 mars,
- séance de crise, pour déployer le personnel communal dans le respect des mesures sanitaires et protéger sa santé, mise en place, pour certains membres du personnel, du télétravail,

- protection dans les guichets de l'administration communale,
- priorisation de l'accueil à la structure parascolaire Le Chaudron Magique,
- séances par vidéoconférences, au sein du Conseil communal, mais aussi dans les groupes de travail du projet de fusion des Communes,

Ces adaptations se sont faites dans le calme et la confiance, la Commune ne connaît pas de situations dramatiques, que son personnel en soit remercié.

Sur ce, et suite à cette pandémie, des problèmes financiers apparaîtront certainement pour la Commune (moins de recettes, charges supplémentaires, personnel pas ne chômage technique). Toujours dans ce cadre, la Fête nationale doit être redimensionnée ; la population sera informée par tous ménages.

Fin de la séance à 23h05.

Liste de présence, 29 juin 2020 (séance n° 18 de la législature 17 - 20)

Attinger	Verena	<input checked="" type="checkbox"/>	Guye	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>
Beshaj	Silvana	<input checked="" type="checkbox"/>	Henguely	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Borel	Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	Lauenstein	Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>
Borloz	Patricia	E	Leclerc	Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Anita	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Eplattenier	Claude	E
Bourquin	Luc	E	Macherel Rey	Anne	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Nicole	E	Martin	Fanny	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Stéphane	E	Mateescu Dall.	Ionica	<input checked="" type="checkbox"/>
Cand	Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	Pancza Blanc	Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>
Capelli	Karin	<input checked="" type="checkbox"/>	Perret	Pierrine	<input checked="" type="checkbox"/>
Dallais	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	Pinel (Panadero)	Raphaëlle	<input checked="" type="checkbox"/>
Da Pare	Silvio	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapin	Esther	<input checked="" type="checkbox"/>
Desbaillet	Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauvant	Yves	<input checked="" type="checkbox"/>
Dutoit	Cloé	<input checked="" type="checkbox"/>	Schwab	Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>
Duvillard	Béatrice	E	Tahara Dallais	Kaori	<input checked="" type="checkbox"/>
Galland	Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	Tissot	Vanessa	<input checked="" type="checkbox"/>
Gérard Mattson	Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>	Ummel Mariani	Lysiane	<input checked="" type="checkbox"/>
Gretillat	Elena	E	Wenger	Guillaume-Emile	<input checked="" type="checkbox"/>
Grosjean	Charlotte	<input checked="" type="checkbox"/>	Wenger	Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>
Guillaume-G.	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	Wildhaber	Jean-Pierre	E
Guillén	José	E			

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire